



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **13 décembre 2010**

Décision n° **B-2010-2005**

commune (s) : Bron

objet : Cession, à M. Ahmed Hamlaoui, des lots n° 197 et 188 dépendant du bâtiment A de la copropriété La Caravelle située 356, route de Genas

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur :** Monsieur Barral

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 décembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Bret, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Barge (pouvoir à M. Calvel), Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Imbert A. (pouvoir à M. Abadie), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

**Bureau du 13 décembre 2010****Décision n° B-2010-2005**

commune (s) : Bron

objet : **Cession, à M. Ahmed Hamlaoui, des lots n° 197 et 188 dépendant du bâtiment A de la copropriété La Caravelle située 356, route de Genas**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

En prévision de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon a acquis des appartements dans la copropriété La Caravelle situés 356, route de Genas à Bron, en vue de les proposer en cession aux propriétaires occupant les logements concernés par l'opération de démolition et désirant rester dans le quartier.

Dans ce cadre, il est soumis au Bureau le dossier de cession à monsieur Ahmed Hamlaoui d'un T 4 situé au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment A 10 formant le lot n° 197 avec les 255/100 000 des parties communes générales ainsi que d'une cave située au sous-sol du même bâtiment portant le numéro 8 formant le lot n° 188 avec les 5/100 000 des parties communes générales au prix de 86 000 €, libre de toute location ou occupation. La Communauté urbaine de Lyon prendrait à sa charge les frais de notaire liés à cette vente pour un montant de 6 400 €.

Par décision séparée, il est soumis à ce même Bureau l'acquisition de leurs biens (lots n° 886 et 326) situés 356, route de Genas à Bron ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 22 octobre 2010 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, à monsieur Ahmed Hamlaoui, pour un montant de 86 000 €, des lots n° 197 et 188 dépendant du bâtiment A 10 de la copropriété La Caravelle située 356, route de Genas à Bron, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B 1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0827, le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 197 € en dépenses et 30 048 636 € en recettes.

**4° - La somme** à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2011 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 86 000 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 74 745,80 € en dépenses - compte 192 000 - fonction 824 et en recettes - compte 675 100 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2010.**